

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-15/2020**

**Date de convocation : 20 février 2020**

**Date d'affichage : 20 février 2020**

**Objet : Conclusion d'un contrat de prêt de 120 000 euros pour un besoin de financement des investissements – Budget Principal – M14.**

L'an deux mil dix-vingt et le vingt-six février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – MANEVAL Frédéric – WOZNIAK Jean-Marie – GRACIANO Manu – AUROUX François – BOISSIEUX Thierry – GRANGER Franck – SILVESTRE Rachel – BETON Brigitte – TRAINEAU Marie-France – ANGE Josianne – GIROT Dominique – ROBIN Christelle – CAMU Géraldine.**

**Absents : BAILLEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence**

**Absents excusés : DERBIER Paul – JUVENON Marie-Hélène.**

**Procurations : DERBIER Paul à SILVESTRE Rachel – JUVENON Marie-Hélène à TRAINEAU Marie-France.**

**Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LABLANQUI, adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 du budget Locaux Professionnels – M4 et arrête ainsi les comptes après sortie du Maire de la salle du Conseil Municipal.

- ◆ Vu les propositions reçues en mairie suite à une consultation lancée auprès des établissements bancaires,
- ◆ Vu la proposition du Crédit Agricole,

Considérant que, pour le financement des projets d'investissement de la commune de Clérieux du Budget Principal – M14, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000 euros.

Considérant que, suite à la décision d'acquérir et de rénover les maisons proposées à la vente par l'association Vivre Chez Soi située rue Pratic, il est nécessaire de réaliser un emprunt pour leur acquisition.

Considérant que, plusieurs organismes de prêts ont été consultés et qu'il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole.

| <b>Emprunts 120 000 € acquisition maisons Huillier</b> |        |       |                            |                            |                  |                  |
|--|--------|-------|----------------------------|----------------------------|------------------|------------------|
| Organisme prêteur                                      | Durée  | Taux  | Echéance                   | Montant total des intérêts | Montant total dû | Frais de dossier |
| Crédit agricole  | 20 ans | 1,05% | Trimestrielle : 1 664,97 € | 13 197,53 €                | 133 197,53 €     | 120 €            |
| Caisse d'épargne                                       | 20 ans | 1,09% | Trimestrielle : 1 671,47 € | 13 717,60 €                | 133 717,60 €     | 150 €            |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la proposition du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 120 000,00 €  
Durée du contrat de prêt : 20 ans  
Objet du contrat de prêt : Acquisition des maisons rue Pratic dites Huillier.  
Versement des fonds : A compter du 01/04/2020  
Taux d'intérêt : 1.05%  
Echéances de remboursement : Trimestrielles constantes  
1<sup>ère</sup> échéance : 10/07/2020  
Frais de dossier : 120 euros

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents y afférent.

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de ce contrat.

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 2 mars 2020**

**Le Maire**

**Fabrice LARUE**